



Communiqué de presse

Paris, le 2 avril 2020

COVID 19

Crédit Agricole Assurances accompagne ses clients

Mobilisé dès les premiers jours, le groupe Crédit Agricole propose à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises...), un ensemble de mesures exceptionnelles : report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, recours au dispositif massif et inédit de prêts garantis par l'Etat, ...

Crédit Agricole Assurances s'est également mobilisé dès les premiers jours pour accompagner ses clients impactés par le Coronavirus aux côtés des autres entités du groupe Crédit Agricole. C'est notamment le cas pour les professionnels et petites entreprises fragilisées par la crise, au travers des mesures suivantes :

- Contribution de 19,6 M€ au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants des secteurs particulièrement touchés par la crise.
- Délai de paiement des cotisations octroyé aux entreprises, en relation avec les banques distributrices, ces dernières pouvant proposer d'autres solutions de trésorerie.
- Plus généralement, l'engagement de conserver les garanties des contrats des entreprises et professionnels en cas de retard de paiement suite à la pandémie.
- En tant que bailleur, le report du paiement des loyers pour les PME et les TPE appartenant à l'un des secteurs dont l'activité est interrompue en application de l'arrêté du 15 mars 2020.

En parallèle, Crédit Agricole Assurances a arrêté des mesures visant à faciliter le travail à distance de ses clients et à favoriser le recours à la télé médecine :

- Assurance habitation/ assurance auto : facilitation du recours au télétravail et intégration des contraintes liées au confinement (responsabilité civile télétravail acquise à l'adresse où se trouve l'assuré, domicile principal ou résidence secondaire, sans déclaration préalable, extension du périmètre de couverture de certaines garanties auto).
- Service de téléconsultation disponible 24h/24 et 7j/7 pour l'ensemble des bénéficiaires d'une complémentaire santé collective Crédit Agricole Assurances soit 420 000 personnes. Chaque bénéficiaire a la possibilité de bénéficier de dix téléconsultations gratuites.
- Prise en charge des indemnités journalières des personnes fragiles placées en arrêt de travail dans le cadre de la procédure dérogatoire prévue par la Sécurité Sociale.

Crédit Agricole Assurances s'est par ailleurs mobilisé pour maintenir son accessibilité et la qualité du service qu'il doit à ses assurés, tout en protégeant ses collaborateurs désormais à 98% en télétravail :

- Simplification et digitalisation d'un certain nombre de processus pour faciliter la poursuite de l'activité et la continuité de services à destination de ses clients.
- Accélération de la prise en charge des demandes d'indemnité des clients assurés.

Enfin, pour les professionnels de santé, en première ligne dans cette crise sanitaire, Crédit Agricole Assurances, via La Médicale, sa filiale dédiée aux professionnels de santé, a pris des mesures ciblées pour accompagner ses clients impactés par le Coronavirus.

Dès le 11 mars 2020, La Médicale a créé un fonds de solidarité, pour notamment indemniser, sur simple présentation d'un arrêt de travail, la période d'isolement des professionnels de santé libéraux ayant été en contact rapproché avec une personne diagnostiquée positive.

La Médicale a également élargi, sans frais, la couverture de son assurance Responsabilité Civile Professionnelle aux assurés et retraités pour la pratique de la télémedecine, et pour tous les actes qu'ils sont amenés à exercer au-delà de leur sphère de compétences habituelles dans leur lutte contre l'épidémie.

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Crédit Agricole Assurances compte 4 700 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2019 s'élève à 37,0 milliards d'euros (normes IFRS).

www.ca-assurances.com

Contacts presse

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Géraldine Duprey + 33 (0)1 57 72 58 80 / 07 71 44 35 26

service.presse@ca-assurances.fr

